

file Marie-Ferdinande de Chavannes de Rancé, qui épousa par contrat du 16 avril 1733, messire Jacques Goussard de Fontebrune, escuyer, fils de messire Louis Goussard de Fontebrune, conseiller du Roy, trésorier-payeur des gages au Parlement de Bourgogne, et de dame Marie de Thoridenet.

Cinquante-huit ans plus tard, la condition mise par le testateur à la clause de substitution, venait à se réaliser en 1787, par le décès de son petit-fils Guillaume de Chavannes de Rancé, fils de Barthélemy II^e de Rancé-Glettins, seigneur de la Rey, aide-major au bataillon de Forez, et de dame Pétronille de Mazille de Vaubresson.

Guillaume, quoique marié, en 1776, avec Madeleine du Perray, ne laissait point d'enfants, et sa veuve se mit en possession du fief de la Rey, qui lui fut disputé par le petit-fils de Marie-Ferdinande de Rancé, dame de Fontebrune, son neveu à la mode de Bretagne.

Edmond de PIELLAT.

(A continuer.)